

Déclaration liminaire

CDEN

23 juin 2022

Monsieur le Directeur Académique, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Après 25 ans de renoncement politique sur l'éducation, l'enfance et la jeunesse et d'attaques sans précédent contre le service public de l'Éducation Nationale, l'attente des parents d'élèves est de plus en plus grande.

Il n'en reste pas moins qu'au regard des promesses affichées par le gouvernement – faire de l'éducation la priorité et particulièrement l'école primaire – force est de constater que le compte n'y est pas! Et les raisons de la colère demeurent!

Face à ces constats, la FCPE 31 observe, une nouvelle fois, que la politique éducative du gouvernement, traduite dans cette carte scolaire 2022, génère davantage d'interrogations, voire d'inquiétudes, que d'espoirs dans le monde de l'éducation et notamment chez les parents d'élèves.

Pour la FCPE 31, l'École doit être pensée pour l'enfant, en particulier celui qui n'a que l'école pour apprendre. Le modèle que le ministère et l'administration académique font subir à nos enfants renforce, chaque jour, un peu plus, le déterminisme social. L'ascenseur social n'est plus en panne, il est démonté!

Pour la FCPE 31, il ne faut pas moins mais mieux d'école avec au cœur de notre réflexion, la santé et la réussite de chaque enfant.

Plus de bienveillance avec de l'ambition, une autre pédagogie avec les moyens nécessaires pour réussir, des temps d'apprentissage plus adaptés aux élèves, des classes à effectifs raisonnables, ... voilà l'école dont nos enfants ont besoin.

Qu'en est-il des comptages lors de la rentrée ? Devons-nous rappeler que la FCPE est totalement opposée à ces mesures lors de la rentrée, et déplorer de nouvelles fermetures alors que le contexte ne fait que s'aggraver ?

Forts de ce principe, nous réclamons une réelle budgétisation concernant les personnels remplaçants. Ceci afin que dans nos établissements publics, dès lors qu'une personne est en arrêt, elle soit remplacée et non qu'un surcroît de travail incombe à ses collègues.

Une continuité du service public d'éducation mise à mal encore cette année : apprentissages et accompagnement scolaire, différentiation du protocole sanitaire selon les territoires manque de personnels enseignants, éducatifs, sanitaires ou sociaux sont les exemples les plus parlants d'une longue liste de difficultés pour lesquelles aucune réponse n'a été apportée.

Le manque d'anticipation, voilà en résumé ce que l'on regrette.

La FCPE 31 s'est inquiétée à la mise en place des Pôles inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL). Ces structures ne servent qu'à opérer une régulation de la compensation de l'aide humaine. La hausse des notifications mutualisées du nombre d'accompagnants d'élèves en situation de handicap au détriment des accompagnements individuels ainsi que la pénurie d'AESH ont lourdement impacté la situation des enfants en situation de handicap mais également l'ensemble des enfants de la classe ainsi que les enseignants.

Le but étant de faire reposer l'inclusion essentiellement sur les enseignants à un moindre coût! Le ministère ayant repris la main sur l'attribution des AESH pour en réduire le nombre.

La FCPE 31 dénonce une fois de plus cette politique du ministère basée sur les économies, menée au détriment des enfants à besoins éducatifs particuliers, et demande que les moyens nécessaires soient apportés pour la rentrée prochaine.

Le département de la Haute-Garonne a été placé en vigilance rouge canicule. La FCPE dénonce, depuis de nombreuses années, l'inadaptation des locaux scolaires à ces épisodes climatiques amenés à se multiplier.

La FCPE 31 demande, une nouvelle fois, l'élaboration d'un plan canicule pour les élèves qui permettrait d'anticiper ce phénomène chaque année. Un plan d'actions qui doit intégrer des mesures d'urgence, une politique de prévention, et un plan d'investissement à moyen terme pour la santé de nos enfants.

Comme chaque année, en cette période, de nombreux parents d'élèves désemparés nous contactent concernant les problèmes relatifs aux affectations. Cette année, à l'occasion des affectations en collège, les remontées de situations problématiques ont été moins nombreuses, ce qui est positif, nous espérons qu'il en sera de même pour les lycées la semaine prochaine!

Mais une situation particulière nous a choqués : 14 élèves sectorisés sur Claude Nougaro et scolarisés dans une école publique faisant partie de son réseau REP ont été convoqués pour apprendre que finalement, ils seraient affectés dans un autre collège. La cause : il était nécessaire de faire de la place pour des élèves du secteur qui étaient auparavant scolarisés dans des établissements privés. Heureusement, la situation a pu se régler, sans doute grâce à des inscriptions qui n'ont pas eu lieu.

Néanmoins, ceci reste scandaleux : ces établissements privés, qui vident les établissements publics de leurs élèves les plus scolaires, aux meilleures notes et sans problèmes de discipline, laissent souvent les autres élèves entre eux dans des collèges évités, et on découvre que ceux qui en reviennent (ou en ont été rejetés...) sont traités en priorité! Entre 2016 et 2020, alors que les établissements publics s'homogénéisaient du fait des resectorisations du plan mixité, les collèges privés devenaient de plus en plus favorisés (7% d'enfants de familles défavorisées contre près de 5 fois plus dans les établissements publics). Nous attendons les chiffres que nous vous avons demandés sur les compositions d'établissements en 2022 pour voir si le mouvement se poursuit.

À ce sujet, la FCPE 31 restera vigilante à ce que l'école publique ne devienne pas un marché scolaire total. Elle dénoncera l'autonomie des établissements à choisir leurs professeurs à la carte, sur des sites de petites annonces. Ce modèle, qui est celui du privé, semble fonctionner au vu de leurs résultats aux examens, disponibles partout sur le net. Mais ce modèle ne fonctionne pas grâce à un meilleur mode de gestion mais parce qu'il permet de laisser aux autres les élèves et enseignants dont on ne veut pas. Malheureusement, l'Éducation est encore nationale, et on se demande ce qu'il

adviendra de ces élèves dont les établissements en concurrence ne voudront pas, et comment on leur trouvera des professeurs...

Malheureusement, cela semble être le seul programme du Gouvernement pour le moment, avec encore un ministre de l'Éducation Nationale qui n'a pas cru au service public pour en confier l'éducation de ses enfants.

Enfin, la FCPE 31 vous renvoie au Bulletin Officiel n°31 du 31 août 2006 et à l'article II.1.1 du code de l'éducation, qui rappelle que « Les réunions collectives (...) doivent être organisées à des horaires compatibles avec les contraintes horaires et matérielles des parents. La prise en compte des obligations des parents permettra l'instauration de conditions favorables aux échanges. L'organisation des rencontres devra être soigneusement préparée et la communication assurée afin de faciliter la venue du plus grand nombre. »

Nous avons constaté cette année une recrudescence des conseils de classe en journée non seulement en lycée, mais également en collège et cela sans concertation avec les représentants de parents d'élèves. Cette organisation nous empêche d'assurer notre mission. Qu'en est-il de la co-éducation ?

De même, un CDEN débutant à 14 heures, ne permet de favoriser la participation des représentants des parents d'élèves, qui ne sont que des bénévoles.